

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2019**

Conseil Municipal du 6 novembre 2018

1 – Contexte général et financier

1.1 – Un débat obligatoire

Depuis la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la république (Loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire est remplacé par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) dans lequel sont présentés les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire permet d'informer l'assemblée délibérante sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer son choix lors du vote du budget primitif de l'exercice 2019. Comme initié en 2017, le budget 2019 sera adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

Dans le cadre de la loi de finances 2019, les orientations proposées traduisent la volonté d'accentuer le redressement des finances publiques. A cet effet, la stratégie proposée par le gouvernement repose sur un effort inédit de maîtrise des dépenses publiques. Le montant des économies à réaliser sur l'ensemble du quinquennat peut être évalué à 82 milliards d'euros. Un tel effort de maîtrise de la dépense publique apparaît d'autant plus ambitieux qu'il est concentré sur la période 2018-2020.

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte de légère reprise de la croissance (estimée à 1,7 % en 2019 comme en 2018). Ces éléments financiers sont majorés du coût des décisions de l'Etat impactant les collectivités sans contrepartie financière : Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et sera réactivé à compter de 2019, stricte compensation de l'augmentation de la CSG, etc.

Malgré ce contexte économique et social difficile, l'équipe municipale poursuit la réalisation de son programme électoral tel qu'il avait été détaillé par la liste « Saint-Gilles par cœur » en 2014. L'année 2019, comme l'exercice 2018, enregistrera à la fois la livraison de programmes d'investissement majeurs pour le développement de la ville ainsi que le démarrage de nouvelles tranches de travaux et de modernisation de nos équipements publics.

L'écoute des concitoyens, l'amélioration du cadre de vie de la population et la préservation de notre patrimoine au bénéfice des générations futures demeurent nos fils conducteurs depuis le 1^{er} jour de notre élection. Etre responsable et innovant pour respecter les contraintes budgétaires restent les objectifs fixés à l'équipe municipale et aux services municipaux dans l'intérêt des habitants de notre belle ville.

1 – Contexte général et financier

1.2 – Principales dispositions de la loi de finances 2019

1.2.1 – Contexte national

- Croissance : +1,7% en 2019 (1,7% estimé au titre de l'année 2018 après 2,3% réalisé en 2017) ;
- Prévision déficit public 2019 = 2,8% du PIB (Déficit estimé à 2,6% du PIB en 2018, réalisé 2,6% en 2017 et 3,4% en 2016) ;
- Institué par la loi du 29-12-2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) est modifié assez profondément dans le projet de loi de programmation pour la période 2018-2022. Dans son article 10, le projet de loi de programmation fixe une réduction des besoins de financement des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6Md€ et une croissance de leurs dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2% en valeur (taux d'inflation inclus) pour chacune des années 2018 à 2022. Bien que la ville ne fasse pas partie des collectivités concernées par ces limitations, l'existence de ces contraintes pourraient à terme impacter les relations financières avec des partenaires institutionnels comme la CANM et le Département qui sont soumis à la contractualisation avec l'Etat.

1.2.2 – Une réduction des dépenses contractualisée avec les collectivités territoriales

- La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) vise le montant des économies à réaliser sur l'ensemble du quinquennat à environ 82 milliards d'euros (niveau tendanciel d'évolution de la dépense publique estimé par la Cour des Comptes) ;
- Ainsi, s'il n'est pas prévu de baisse des concours de l'État aux collectivités, il est attendu qu'elles diminuent leurs dépenses de fonctionnement de -13 Md€ à l'horizon 2022. Cette contractualisation est assortie de mécanismes renforcés de gouvernance reposant notamment sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités territoriales. Les excédents ainsi dégagés auront vocation à permettre leur désendettement progressif.

1 – Contexte général et financier

1.2 – Principales dispositions de la loi de finances 2019

1.2.3 – Autres dispositions

- FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal): La montée en puissance de ce fond créé par la loi de finances 2012 est stabilisé depuis la loi de finances 2016 à 1Md€. Ce montant est à nouveau stabilisé dans le cadre de la loi de finances 2019. Le FPIC prévu au titre de l'exercice 2019 est de 287.555 euros (2016 = 308.261€, 2017 = 281.217 €, 2018 = 287.555 euros).
- Dotations (DGF – DNP – DSU) : Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances 2019, l'estimation des dotations à percevoir retenue dans le cadre du budget primitif 2019 est la suivante :

Eléments	Part forfaitaire Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)				Dotation Nationale de Péréquation (DNP)				Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)			
	2016	2017	2018	Prévisions 2019	2016	2017	2018	Prévisions 2019	2016 Rang : 133/751	2017 Rang : 156/660	2018 Rang : 141/660	Prévisions 2019 Rang : /660
financiers												
Montant perçu	1 434 523	1 238 151	1 250 965	1 250 965	352 425	350 556	360 609	360 609	1 977 085	2 111 400	2 195 056	2 195 056
Ecart n-1 (en valeur)	-329 961	-196 372	12 814	0	-10 946	-1 869	10 053	0	272 549	134 315	83 656	0
Ecart n-1 (en %)	-19%	-14%	1%	0%	-3%	-1%	3%	0%	16%	7%	4%	0%
Incidence part° communale au redressement des finances publiques	-306 283	-325 850	0	0								

2 – Les orientations de fonctionnement

2.1 – Analyse rétrospective 2014-2017 (Comptes administratifs)

2.1.1 – Evolution épargne nette

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Produits fonctionnement courant (A)	17 379	17 647	17 668	17 670
Produits des services	651	702	740	705
Impôts et taxes	11 152	11 495	11 553	11 831
Dotations et participations	5 243	5 207	5 168	5 014
Autres produits de gestion courantes	90	55	51	42
Atténuations des charges	243	188	156	78
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Produits exceptionnels larges (B)	268	121	77	103
Produits fonctionnement (C = A + B)	17 647	17 768	17 745	17 773
Charges de fonctionnement courant (D)	14 493	14 175	14 251	14 090
Charges à caractère général	3 071	2 902	2 822	2 842
Charges de personnel, frais assimilés	9 222	9 062	9 088	9 067
Autres charges de gestion courante	2 200	2 211	2 341	2 150
Atténuations des produits	0	0	0	31
Autres charges fonctionnement courant	0	0	0	0
Excédent brut de fonctionnement (A-D)	2 886	3 472	3 417	3 580
Charges exceptionnelles larges (E)	128	91	83	163
Charges de fonctionnement hors int. (F = D+E)	14 621	14 266	14 334	14 253
EPARGNE DE GESTION (C-F)	3 026	3 502	3 411	3 520
Intérêts (G)	387	352	238	277
Charges de fonctionnement (I = F+G)	15 008	14 618	14 572	14 530
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	2 639	3 150	3 173	3 243
Annuité en capital de la dette (K)	-1 144	-1 126	-1 071	-1 174
EPARGNE NETTE (L = J-K)	1 495	2 024	2 102	2 069

Une épargne nette préservée autorisant la réalisation du plan d'investissement ambitieux visant la redynamisation de notre ville.

Epargne nette des villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles (Données CA 2017)		
Bagnols sur Cèze	977K€	18.633 hbts
Uzès	2.100K€	9.102 hbts
Pont Saint Esprit	626K€	10.392 hbts
Vauvert	-2.300 K€	11.470 hbts
Beucaire	915 K€	16.047 hbts
Saint-Gilles	2.069 K€	13.469 hbts
Villeneuve les Avignon	217 K€	12.172 hbts

2 – Les orientations de fonctionnement

2.2 – Situation de la dette communale au 31-10-2018

Prêteur	Capital restant dû	%
Sté de Fin. Local	3 481 139,11	32,27%
Société Générale	2 123 612,50	19,69%
Crédit Agricole	1 868 908,35	17,33%
La Banque Postale	1 825 000,00	16,92%
Caisse d'Epargne	843 360,50	7,82%
Dexia Crédit Local	645 000,00	5,98%
Total	10 787 020,46	100,00%

Pour rappel, la dette de la commune s'élevait à la somme de 12.681 K€ au 1^{er} janvier 2014.

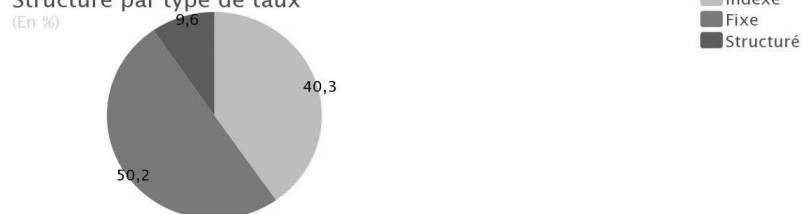
Encours de dette des villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles (Donnée CA 2017)			
Bagnols sur Cèze	24.605 K€	18.633 hts	1.320 €/hbts
Uzès	16.436 K€	9.102 hts	1.805 €/hbts
Pont Saint Esprit	12.727 K€	10.940 hts	1.163 €/hbts
Vauvert	12.571 K€	11.470 hts	1.095 €/hbts
Beaucaire	15.556 K€	16.047 hts	969 €/hbts
Saint-Gilles	11.842 K€	13.469 hts	879 €/hbts
Villeneuve les Avignon	8.171 K€	12.172 hts	671 €/hbts

2 – Les orientations de fonctionnement

2.2 – Situation de la dette communale au 31-10-2018

➤ Structure de la dette

Structure par type de taux
(En %)



La part de taux fixe dépasse désormais les 50 %; la dette structurée ne représente plus que 9,6 % contre 40% fin 2014.

➤ Recours à l'emprunt sur l'exercice 2018 pour un montant de :

- 1.543 K€ souscrit auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 1,40% sur 20 ans
- 970 K€ (mise en concurrence en cours) avec une probable mobilisation en 2019

➤ Au 31 décembre 2018, l'encours de la commune sera de 12.140 K€. Depuis 2014, la collectivité aura souscrit pour 6.070 K€ d'emprunts nouveaux et réalisé dans la même période près de 30M€ de dépenses d'équipement (Dépenses d'équipement moyennes sur les mandats précédents 15 M€ pour environ 7M€ de recours à l'emprunt en moyenne).

2 – Les orientations de fonctionnement

2.3 – Fiscalité

- Le gouvernement a décidé de l'exonération par palier de la taxe d'habitation et de sa suppression avant la fin du quinquennat. Par ailleurs, près de 6000 communes ont fait le choix d'augmenter leur taux de taxe d'habitation en 2018.
Après une baisse de 1% en 2014, la ville de Saint-Gilles a poursuivi sa politique de maîtrise de la fiscalité communale en 2015, 2016, 2017 et 2018 en maintenant son taux de taxe d'habitation à 18,46%.
- Après une diminution de 1 % en 2014, les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été maintenus en 2015, 2016, 2017 et 2018
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties = 34,83% ;
 - ✓ Taxe sur les propriétés non bâties = 107,52%.
- En 2019, aucune évolution à la hausse de la fiscalité locale n'est envisagée.
- Compte tenu de la baisse de la taxe sur les ordures ménagères, consécutive à la volonté défendue par Monsieur Le Maire d'un lissage des taux sur le périmètre intercommunal, la fiscalité des ménages Saint-Gillois est en baisse depuis 2015 :
 - ✓ TEOM 2018 = 12,00% soit -7,7% par rapport à 2017 et -29% depuis 2015;
 - ✓ TEOM 2017 = 13,00% soit -18,86% par rapport à 2016;
 - ✓ TEOM 2016 = 16,02% soit -5,21% par rapport à 2016 ;
 - ✓ TEOM 2015 = 16,90% identique à 2014.

Ainsi, pour une maison d'environ 140 m² classée en catégorie 5 (celle correspondante à la majorité des foyers Saint-Gillois), la TEOM est passée de 423 euros en 2015 à 309 euros en 2018. Soit une économie de 116 euros correspondante à une baisse de la fiscalité de 26,9% malgré une augmentation des bases 2,6%. Si les bases 2015 avaient été appliquées à la TEOM 2017, le montant dû aurait été de 301 euros soit une baisse de 122 euros soit -28,8%. Globalement, la taxe foncière a baissé de 26 euros entre 2017 et 2018.

Cette baisse cumulée de 26,9% de la TEOM s'ajoute à la baisse de 1% appliquée en 2014 sur les taux de taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti.

Sur la fiscalité également, les promesses faites sont tenues.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.4 – Les orientations pour 2019

En milliers d'euros		Source : Les comptes des communes CA 2017					
Comparatif fiscalité avec les villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles		Nombre d'habitants	Bases	Taux	Produits	Bases Euros / Habitants	Produits Euros / Habitants
Strate : communes 10.000 à 20.000 habitants	TH (LV inclus)			16,71%		1 402	234
	TF			22,67%		1 345	305
	TFNB			55,92%		9	6
Bagnols-sur-Cèze	TH (LV inclus)	18 633	25 014	14,95%	3 740	1 342	201
	TF		20 172	24,85%	5 012	1 083	269
	TFNB		167	67,50%	113	9	6
Beaucaire	TH (LV inclus)	16 047	19 211	14,35%	2 757	1 197	172
	TF		20 960	26,05%	5 461	1 306	340
	TFNB		662	52,10%	345	41	22
Pont-Saint-Esprit	TH (LV inclus)	10 392	11 952	23,24%	2 778	1 150	267
	TF		10 233	31,50%	3 224	985	310
	TFNB		113	99,00%	112	11	11
Saint-Gilles	TH (LV inclus)	13 469	14 773	18,46%	2 727	1 097	202
	TF		12 523	34,83%	4 362	930	324
	TFNB		994	107,52%	1 069	74	79
Uzès	TH (LV inclus)	8 946	13 916	13,13%	1 827	1 556	204
	TF		11 631	21,37%	2 486	1 300	278
	TFNB		88	69,52%	61	10	7
Vauvert	TH (LV inclus)	11 470	14 173	15,69%	2 224	1 236	194
	TF		12 336	33,02%	4 073	1 075	355
	TFNB		524	92,03%	482	46	42
Villeneuve-Lez-Avignon	TH (LV inclus)	12 172	25 954	14,83%	3 849	2 132	316
	TF		17 275	31,98%	5 525	1 419	454
	TFNB		7	115,63%	82	6	7

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5 – Hypothèse des dépenses de fonctionnement retenues pour le BP 2019

➤ **Nécessaire poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les charges à caractère général font l'objet d'une vigilance forte avec pour objectif la nécessaire préservation de notre CAF. Cela nécessite un suivi et des arbitrages consciencieux des dépenses à engager sans dégrader le service rendu au public;
- Chapitre 012 – Charges de personnel : Les dépenses de personnel (détaillées sur la diapo suivante) représentent 60,7% des dépenses réelles de fonctionnement et imposent de ce fait une très grande vigilance dans la gestion des ressources humaines ;
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Enregistre les participations obligatoires de la ville auprès de divers organismes (SDIS, divers groupements intercommunaux (SMEG, SYMADREM, ...) ainsi que les subventions versées aux associations implantées sur le territoire communal et au Centre Communal d'Action Sociale. La raréfaction des ressources impactent également l'ensemble de ces partenaires externes. Aussi, les élus de la liste Saint-Gilles par cœur veillent, au titre de leurs fonctions représentatives, à contenir les demandes d'augmentation budgétaires formulées par les différents organismes dans lesquels ils défendent les intérêts de la ville. Concernant les associations, le niveau de subvention est préservé contrairement à de nombreuses communes qui ont dû les diminuer ;
- Chapitre 66 : Enregistre les intérêts de la dette et les éventuels coûts liés aux opérations de refinancement lorsque des opportunités favorables se présentent pour la ville. Le recours, depuis 2016, à un prestataire de gestion active de la dette permet d'optimiser les démarches de consultation et d'obtenir les meilleures conditions financières qui se présentent. Ces dépenses sont étroitement liées aux variations du marché. Si ces dernières ont été favorables ces dernières années, une légère reprise haussière s'est amorcée en 2018 et se poursuivra certainement en 2019 ;
- Chapitre 67 : Ce chapitre enregistre d'une part les dépenses liées aux possibles préjudices commerciaux résultant des travaux de voiries engagés depuis 2017 au bénéfice d'une attractivité future de notre ville. D'autre part, sont comptabilisées également les dépenses liées aux subventions façades. Compte tenu de la dynamique positive qui s'est enclenchée, l'enveloppe est portée à 90.000 euros en 2019. A la date de présentation de ce ROB, environ 332.487 euros de subventions ont été attribués, dont 224.408 euros déjà versés, pour 1.389.439 euros de travaux réalisés pour la quasi-totalité par des entreprises Saint-Gilloises.

Ces subventions améliorent le cadre de vie de notre ville, participent à la redynamisation du centre ville, et soutiennent l'économie locale.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5.1 – Focus charges de personnel pour 2019

Evolution des effectifs (31/12/n) VILLE	CA 2015		CA 2016		CA 2017		CAA 2018		2019, 2020, ...	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	210	198,00	213	211,00	213	211,00	203	201,30	203	201,30
Non titulaires "permanents"	23	21,00	18	16,00	18	16,00	30	29,55	30	29,55
Contrats de droits privé et horaires "Non titulaires non permanents"	41	36,00	44	33,00	44	33,00	31	24,90	31	24,90
Total	274	255,00	275,00	260,00	275,00	260,00	264,00	255,75	264,00	255,75

Le chapitre 012 – Charge de personnel et frais assimilés représentera au BP 2019 près de 60,7% des dépenses réelles. Ces dépenses maîtrisées en volume depuis 2014, restent très sensibles aux décisions extérieures à la collectivité territoriale :

- Refonte des grilles indiciaires des catégories A, B et C (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations);
- Mise en œuvre du régime indemnitaire dit RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel);
- Impact de la réforme de la CSG;
- Enfin, le maintien des services au public suppose des ajustements de fonction, un suivi précis de l'absentéisme, une gestion fine des carrières, ...

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5.2 – Vue d'ensemble des dépenses pour 2019

Chapitre	Libellé	BP 2017	%	BP 2018	%	Projet BP 2019 (En K€)	%	Variation (2019/2018)En %
011	Charges à caractères général	3 258 830	21,45%	3 219 896	20,99%	3 288	21,33%	2,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 280 000	61,08%	9 361 050	61,03%	9 360	60,72%	-0,01%
014	Atténuation de produits	-		55 000	0,36%	29	0,19%	-46,53
65	Autres charges de gestion courante	2 219 153	14,61%	2 208 704	14,40%	2 274	14,76%	2,95%
66	Charges financières	335 000	2,21%	310 000	2,02%	310	2,01%	-0,00%
67	Charges exceptionnelles	98 000	0,65%	183 000	1,20%	153	0,99%	-16,29%
Total dépenses réelles de fonctionnement		15 190 983	100%	15 337 650	100%	15 414	100%	+0,50%

2 – Les orientations de fonctionnement

2.6 – Hypothèse d'ensemble des recettes de fonctionnement retenues pour le BP 2019

- **Recettes évaluées à périmètre constant compte tenu des contraintes financières qui s'appliquent également à l'ensemble de nos partenaires institutionnels :**
 - **Les produits des services** enregistrent les recettes de fonctionnement des différentes régies municipales (Médiathèque, centre de loisirs, cantines, sports, ...). L'objectif est de maintenir le niveau de recettes issues des services publics ;
 - **Le produit des droits de mutation** est directement lié aux transactions immobilières effectuées sur le périmètre du territoire communal. Il varie d'une année sur l'autre et son estimation est difficile. En 2018, ce produit a été très dynamique. Pour une prévision de 250.000 euros au stade du BP 2018, près de 263 K€ ont été perçus au 30-10-2018. La prévision pour 2019 est donc portée à 260.000 euros;
 - **Les autres recettes** (taxe sur l'électricité et autres produits de gestion courante, ...) seront reconduites sur les mêmes bases que les années précédentes compte tenu de leur stabilité.
 - En raison de la réforme touchant la taxe habitation (suppression progressive sur 3 ans), une évolution nominale est retenue au taux de +1% à l'étape du budget primitif. Ces éléments seront ajustés lors de la présentation du budget supplémentaire.
- Pour mémoire, la revalorisation des bases fiscales relève uniquement des décisions consécutives à la loi de finances et des évolutions physiques (nouvelles constructions).

2 – Les orientations de fonctionnement

2.6.1 – Vue d'ensemble des recettes pour 2019

Chapitre	Libellé	BP 2017	%	BP 2018	%	Projet BP 2019 (En K€)	%	Variation (2019/2018) En %
013	Atténuation de charges	120 000	0,69%	41 500	0,24%	53	0,30%	28,92%
70	Produits des services, du domaine,...	675 350	3,86%	735 597	4,19%	711	4,06%	-3,33%
73	Impôts et taxes	11 400 207	65,22%	11 651 811	66,37%	11 724	66,87%	0,62%
74	Dotations et participations	5 238 008	29,97%	5 086 151	28,96%	5 010	28,57%	-1,50%
75	Autres produits de gestion courante	45 700	0,26%	31 240	0,18%	31	0,18%	0%
76	Produits financiers	-		7 300	0,04%			NS
77	Produits exceptionnels			3 000	0,02%	3	0,02%	0%
Total recettes réelles de fonctionnement		17 479 265	100%	17 556 599	100%	17 532	100%	-0,14%

2 – Les orientations de fonctionnement

2.7 – Analyse capacité d'autofinancement

Libellé	BP 2018	Projet de BP 2019
Total produits de gestion (A)	17 547	17 651
Total charges de gestion (B)	14 843	14 835
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2 704	2 816
Résultat financier	-305	-302
Résultat exceptionnel	-180	-150
CAF brute	2 219	2 363
Annuité en capital de la dette	1 270	1 451
CAF nette prévisionnelle (en K€)	949	913

- **Préservation de la capacité d'autofinancement** : Permet de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non par un seul recours massif à l'emprunt. Permet également de rassurer les partenaires financiers sur les efforts effectués par la collectivité et de bénéficier ainsi de meilleures conditions de prêt.

3 – Les orientations de la section d’investissement

La commune poursuit le programme d’investissement ambitieux mis en œuvre depuis 2014 au service de la modernisation de notre ville. Cet élan impulsé dès l’installation de l’équipe Saint-Gilles par cœur, dont les premiers travaux ont commencé dès 2015, a permis une nouvelle fois en cette année 2018 de voir l’achèvement des projets structurants pour notre commune.

Pour mémoire, le programme politique de l’équipe municipale concernant les projets structurants pour notre ville, détaillé à tous les citoyens dans le cadre de la dernière élection municipale portait sur les objectifs suivants :

- **Sécurité** : Renforcer la surveillance par le déploiement de 40 caméras de vidéosurveillance ;
- **Politique des quartiers** : Rénovation des lotissements, réaménagement du centre ville, ... ;
- **Economie** : Droit de préemption commercial, développement activité économique Artiparc Mitra, amélioration de la voirie communale ;
- **Tourisme** : Restauration de l’Abbatiale de Saint-Gilles inscrite au patrimoine mondial de l’UNESCO ;
- **Rénovation urbaine** : Engager les travaux du PNRQAD (Rénovation du centre historique, rénovation des halles, réaménagement des places Emile Zola et Jean Jaurès, ...) ;
- **Enfance** : Mise aux normes et réaménagement des écoles, aménagement de jardins d’enfants et d’espaces publics ;
- **Sports et loisirs** : Remise aux normes de la halle Chouleur, réaménagement du stade des Arnavès, rénovation plancher gymnase Jules Ferry, rénovation salles communales ...

Cet essor constaté des dépenses d’équipement aux comptes administratifs 2016 et 2017 s’est réalisé sans dégrader les équilibres financiers du budget communal et notamment l’encours de dette comme évoqué précédemment.

L’année 2019 poursuivra, à l’instar des exercices 2015 à 2018, cette dynamique par la réalisation des projets inscrits dans le cadre du plan pluriannuel d’investissement d’un montant de plus de 40 millions d’euros. La faisabilité financière autorisant l’accomplissement de ces projets structurants est assurée par la préservation d’une capacité d’autofinancement élevée mais surtout par la recherche assidue et opiniâtre de toutes les subventions possibles.

3 – Les orientations de la section d'investissement

3.1 – Réalisation et financement des dépenses d'équipement de 2014 à 2018

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CAA 2018 (au 16-10-2018)
Montant dépenses d'équipement réalisées	2 823 831	4 908 364	4 193 673	5 506 389	8 523 911	14 222 014	14 914 018
Volume mandaté (hors travaux en régie)	2 174 614	2 510 599	2 775 945	3 788 017	6 381 760	8 552 154	9 550 000
Volume RàR	649 217	2 397 765	1 417 728	1 718 373	2 142 150	5 669 860	5 364 018
Ratio n° 4 (1)	173,21	282,45	316,31	411,93	638,64	1057,65	1107,28
Moyenne strate (2)	282,00	282,00	329,00	329,00	366,00	429,00	NC
Financement des dépenses d'équipement	2 823 831	4 908 364	5 621 621	5 506 389	8 523 911	14 222 214	14 914 018
Autofinancement (Affectation résultat et excédent fonctionnement)	1 750 932	3 101 471	2 633 205	4 110 957	4 070 151	4 487 982	3 383 669
Subvention (Y compris RàR)	217 531	362 859	2 194 271	826 330	1 871 364	7 154 678	7 635 306
Emprunts	600 000	1 000 000	0	0	2 000 000	1 557 000	2 513 000
FCTVA	163 717	353 791	688 923	426 864	461 099	960 922	1 252 587
Autres recettes	91 651	90 243	105 222	142 239	121 297	61 432	129 456

(1) Dépenses d'équipement / population - (2) Cf. compte administratif de l'année

3 – Les orientations de la section d'investissement

3.2 – Les orientations de l'exercice 2019

- Poursuite et actualisation du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI 2015-2020) ;
- Prolongement de la politique de gestion de dette active :
 - Poursuite du partenariat avec un prestataire spécialisé ;
 - Accompagnement à la consultation des établissements bancaires en vue d'obtenir les meilleures conditions de financement possible ;
 - Renégociation d'emprunt(s) en fonction d'opportunités liées à l'évolution des marchés financiers.
- Recherche permanente de financements (Subventions, participations, fonds de concours, ...) auprès de tous les partenaires institutionnels afin d'accroître au maximum nos ressources propres et limiter le recours à l'emprunt (source d'augmentation des charges financières) ;
- Achèvement des travaux de l'école Les Calades: 1.061 K€ ;
- Finalisation des travaux de la salle Cazelle et abbatiale : 1.000 K€;
- Poursuite de la 2ème phase de travaux d'aménagement du centre ville : 4.400 K€ ;
- Réhabilitation de l'école Jean-Jaurès : 830 K€;
- Divers travaux de voiries dans les lotissements : 1.430 K€ ;
- Divers travaux voirie urbaine : 1.007 K€;
- Extension du système de vidéosurveillance : 250 K€;
- Amélioration divers bâtiments, acquisitions diverses et équipements services communaux : 2.451 K€
- Poursuite de l'amélioration de l'habitat dans le cadre du PNRQAD : 394 K€, ...

**Au titre de l'exercice 2019 (Projets de BP et BS compris), la ville de Saint-Gilles
inscrira à nouveau près de 12.800.000 d'euros de dépenses d'équipement.**

3 – Les orientations de la section d'investissement

3.3 – Le financement des dépenses d'équipement

Le financement des dépenses d'investissement mises en œuvre sur l'exercice 2019 sera assuré par :

1. Subventions et participations de différents partenaires : 3.852 K€ (Projets de BP et BS compris), dont :
 - Réhabilitation de la Halle Chouleur : 39K€ (et près de 1.000K€ perçus antérieurement) ;
 - Mise en accessibilité et réhabilitation salle Cazelles : 364K€ (et près de 638K€ perçus antérieurement) ;
 - Travaux de réhabilitation de l'école Les Calades : 669 K€
 - Restauration et réhabilitation site Abbatial : 637K€ (et près de 1.369K€ perçus antérieurement) ;
 - Travaux centre ville : 2.143K€ ;
2. Virement de la section de fonctionnement et dotations amortissement et provisions : 3.000 K€ ;
3. Dotations (FCTVA (compte tenu dépenses d'équipement arrêtées au 31-10-2018) et Taxe Locale d'Equipement) : 1.665 K€ ;
4. Recours à l'emprunt : 1.483 K€ (Considérant que la ville a remboursé, depuis 2014 près de 5.950K€) ;
5. Affectation des résultats issus de la réalisation budgétaire 2018 : 2.800 K€.

4 – Conclusion

Malgré des lois de finances toujours aussi contraignantes pour les budgets des collectivités territoriales, la majorité municipale poursuit l'ensemble de ses engagements de campagne. Ce rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 démontre une nouvelle fois que les promesses formulées par la liste « Saint-Gilles par cœur » sont tenues avec pour unique fil rouge conducteur de l'action politique, le bien être et le mieux vivre ensemble des habitants de Saint-Gilles.

L'attractivité touristique et économique de notre ville est également au cœur d'une étude conduite par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à l'initiative de vos représentants élus au sein de cette instance. Cela positionnera notre ville dans un parcours touristique rayonnant dans le département, la région voire plus largement. Désormais, Saint-Gilles occupe toute sa place dans cette agglomération de 39 communes. De nombreuses aides financières contribuent à nos projets et de nouveaux équipements verront le jour dans les 2 prochaines années (déchetterie, station d'épuration, ...).

L'équipe municipale poursuit avec la même énergie et la même envie depuis le 1^{er} jour d'installation aux responsabilités de notre commune l'élan de modernisation pour permettre de redorer et redynamiser l'image et la place de notre belle ville dans les années à venir.

Par la réalisation des engagements pris lors de la campagne électorale de 2014, nous voulons donner à chaque habitant la fierté d'habiter Saint-Gilles. Et nous ferons en sorte que nos enfants et petits enfants aient cette fierté en héritage.